



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire

Affaire suivie par : P.F.

Délégation à la Sécurité Routière

**PERMIS RECUPERE
48 SI ANNULEE
PAR ME REGLEY**

Maître Antoine REGLEY
Centre d'affaires Solferino
59000 Lille

Paris, le 02 NOV. 2020
Réf. : PF/CPP/N°

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de M. Adel E

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction commise le 25 septembre 2019 ont été extraites de son dossier.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation
la cheffe de la section du permis à points
du bureau national des droits à conduire

Stéphanie PETIT